


De : Cécile UNTERMAIER <c.untermaier@orange.fr> 
Objet : Mission sur les professions juridiques réglementées - votre message
Date : 12 novembre 2014 19:06:34 HNEC
À : 'Cécile UNTERMAIER' <c.untermaier@orange.fr>

1 pièce jointe, 17 Ko



Cher Maître,

J'ai bien reçu le courriel par lequel vous avez souhaité réagir à l'annonce d'une réforme de votre profession et ainsi me faire part de vos remarques comme de vos réflexions à ce sujet.

La mission d'information que je préside actuellement et qui a été mise en place par l'Assemblée nationale, en particulier la Commission des lois, a pour objet de faire un état des lieux des professions juridiques et judiciaires réglementées – dont la vôtre - et d'ouvrir des perspectives d'évolution dans le cadre de la justice du XXIème siècle, ce en toute indépendance. Il s'agit d'une démarche qui répond à une volonté d'apaisement d'une part et d'efficacité d'autre part.

Un temps important est prévu pour les auditions qui se tiennent obligatoirement au Palais Bourbon et qui sont à la fois ouvertes à la presse et visibles sur le site de l'Assemblée nationale. En parallèle, je reçois régulièrement celles et ceux de vos consoeurs et de vos confrères qui ont souhaité me rencontrer. Ces entretiens sont l'occasion d'évoquer ensemble l'essentiel de la pratique de la profession et les aspects qu'il conviendrait de faire évoluer, de moderniser. Ils sont aussi un moyen d'entendre des discours différents, permettant d'avoir une vision complète et objective de la situation.

Dans le prolongement de cette démarche, vous le savez sans doute, j'ai demandé à toute personne se sentant concernée par ces questions de me faire parvenir une contribution sur le site internet participatif que j'ai installé - <http://atelier-legislatif-citoyen-4.fr/> -, par mail ou par courrier.

Mon objectif, comme celui de mes collègues avec qui je siége au sein de cette commission, est d'aboutir à une réforme qui soit équilibrée et pragmatique. Pour cela, il est indispensable que nous, députés, puissions nous appuyer sur notre propre doctrine, élaborée en grande partie grâce à toutes vos contributions et aux éléments recueillis lors des auditions et entretiens en circonscription.

L'élaboration de la loi ne peut se faire pleinement sans le concours des principaux intéressés, qu'il s'agisse des professionnels ou des citoyens. C'est une conviction profonde que je porte au quotidien et qui a déjà fait ses preuves.

A ce jour, les contributions sont nombreuses et nourrissent largement nos travaux, ce dont je souhaite vous remercier vivement.

D'autres réflexions ont été menées, notamment celle du Député Richard FERRAND, désigné par le Premier Ministre afin de mener une mission auprès du Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, laquelle vise à examiner le cadre juridique de l'ensemble des professions réglementées. Son rapport a d'ores et déjà été publié et concerne les 37 professions étudiées par l'inspection générale des finances dans son rapport rendu public dernièrement par Emmanuel Macron.

Cette réforme aura lieu ; elle doit néanmoins se faire en toute intelligence.

En effet, je suis convaincue de ce que la réforme des professions juridiques réglementées doit prendre la juste mesure de la complexité des tâches confiées par la puissance publique aux officiers ministériels et aux auxiliaires de justice. Par-delà la question des tarifs et des modalités d'accès à ces professions, cette réforme doit se nourrir d'une réflexion sur les moyens de garantir – partout, pour tous et en tenant compte des exigences du droit européen – la sécurité juridique des actes et le service rendu aux justiciables.

Bien évidemment, en cohérence avec ce que je viens de vous exposer, je ne manquerai pas de vous tenir informé des résultats de cette mission à laquelle vous aurez finalement largement contribué.

Je vous prie d'agréer, cher Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Cécile UNTERMAIER,
Députée de la 4^{ème} circonscription de Saône-et-Loire

Permanence parlementaire

9, rue des Dôdanes

71500 LOUHANS

Tel : 03.85.75.76.77

Fax : 03.85.75.76.70

[ALC4 : Le site des Ateliers Législatifs Citoyens](#)